



*Service Transports Infrastructures et Mobilité
Unité Maîtrise d'Ouvrage*

**Objet : Contournement autoroutier d'Arles – Comité de suivi du 7 juillet 2021–
Note de synthèse des échanges**

HEURE DE DÉBUT : 9H30

HEURE DE FIN : 12H15

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

- Stéphane SAINT-PIERRE, cabinet Nicaya Conseil, qui accompagne la DREAL dans le processus de concertation et anime les échanges, ouvre la séance et partage les règles de travail pour permettre un bon déroulement de la réunion.

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

- Le projet et la concertation publique réglementaire 2020 – 2021
- Bilan de la concertation publique réglementaire
- Choix d'une variante de tracé au sein du fuseau « VSV »
- Calendrier prévisionnel pour la suite
- Les objectifs de la DREAL pour la suite du projet
- Programme de travail prévisionnel : études, gouvernance et concertation

RELEVÉ DES ÉCHANGES :

Axe 1 – Rappels : le projet et la concertation publique réglementaire 2020 - 2021

Voir support de présentation, partie 1

Julien MENOTTI, responsable d'opérations à la DREAL PACA, rappelle les objectifs du projet, ses caractéristiques et les objectifs de la concertation publique réglementaire qui s'est tenue du 2 décembre 2020 au 31 janvier 2021.

Axe 2 – Bilan de la concertation publique réglementaire

Voir support de présentation, partie 2

Julien MENOTTI présente le bilan de la concertation publique réglementaire en explicitant :

- Le dispositif de concertation et les modalités mises en œuvre ;
- L'analyse quantitative de la participation à cette concertation ;
- Le point de vue positif du maître d'ouvrage sur les résultats de la concertation, tant sur les échanges avec les participants que sur les contributions argumentées reçues au cours de la concertation ;
- L'analyse qualitative des contributions reçues pendant la concertation avec une synthèse des thématiques les plus abordées.

Échanges avec les participants

- Sylvie GIRET demande si des solutions sont envisagées à court-terme pour répondre aux attentes d'une réduction du trafic et de ses effets sur la RN 113, en traversée d'Arles.
 - La DREAL indique que :
 - Le comité des élus réuni le 25 mai 2021 a effectué un point de situation sur cette demande. Des premières pistes de réflexion sont en cours sur la gestion dynamique du trafic et l'amélioration d'un plan de gestion entre les différents gestionnaires de réseaux. Des travaux d'entretiens des chaussées sont également prévus.
 - Un groupe de travail, piloté par le préfet, a été mis en place pour définir et mettre en œuvre des solutions de gestion sur les prochaines années.
- Monique CHIESA demande s'il serait envisageable de réaliser un pont au nord de la ville afin de fluidifier les trafics à Arles. Elle partage également les difficultés croissantes, notamment sur le quartier de Fourques, en ce début de période estivale.
 - La DREAL indique que :
 - Le contournement autoroutier d'Arles permettra la réalisation d'un troisième pont à Arles, au sud des 2 actuels et qu'il n'est pas prévu dans le cadre du projet d'en réaliser un 4^{ème}.
 - Les problématiques actuelles rencontrées sur la RN 113 appellent des réponses structurantes qui nécessitent au préalable de réunir un ensemble de conditions (études, précautions environnementales, ...) qui nécessitent plusieurs années pour être réunies.
 - Les solutions à court terme pourront améliorer la situation actuelle sans toutefois offrir une réponse d'ensemble optimale.
- Claude ROUSSEAU, riveraine de la RN 113, indique que la création d'un nouveau pont au Nord d'Arles pourrait être une solution à envisager sur le long-terme.

Axe 3 – Choix d'une variante de tracé au sein du fuseau Sud Vigueirat

Voir support de présentation, partie 3

Julien MENOTTI présente le choix d'une variante de tracé au sein du fuseau dit Sud Vigueirat, en commençant par l'analyse qualitative des contributions reçues relatives aux variantes de tracé proposées sur chacun des secteurs en tracé neuf.

Julien MENOTTI partage également les contributions concernant le secteur en aménagement sur place, qui ne fait pas l'objet d'un choix de tracé.

Il présente une carte de la variante de tracé retenue à l'issue de la concertation publique. Elle représente la bande d'étude élargie associée à la variante retenue, l'emprise de la variante de tracé et les réflexions et zones en cours de réflexion pour des optimisations et/ou des équipements connexes.

Échanges avec les participants

- Sylvie GIRET demande des précisions sur les personnes opposées au tracé Draille Marseillaise Nord 1.
 - La DREAL précise qu'il s'agit en majorité de riverains situés entre la future RN 113 et le tracé neuf et qui craignent des impacts négatifs sur leur cadre de vie.
- Emmanuelle GUILLOT demande si le projet de la RD 35, porté par le Conseil départemental, est pris en compte dans les études et si une analyse des effets de la variante Plan du Bourg Nord sur la RD 35 a été menée. Elle propose que la déviation apparaisse sur le plan représentant la variante de tracé retenue.
 - La DREAL précise que :
 - Le projet et les études tiennent compte d'une réalisation du projet de déviation de la RD 35 avant la mise en service du projet. Les simulations des effets trafics prennent donc bien en considération ce projet.
 - Le plan public sera actualisé pour représenter le projet de déviation de la RD 35,.
 - Le projet de la RD 35 est notamment pris en compte avec une connexion de la déviation et de l'échangeur en rive gauche au même giratoire.
- Marie-Hélène BOUSQUET-FABRE partage les positions de l'ACEN et du collectif constitué pour la protection de la Camargue :
 - La mise en œuvre d'une obligation pour les poids lourds de poursuivre leur trajet sur l'A7/A9 et une interdiction de transit par la RN 113
 - La DREAL indique que cette mesure apporte globalement plus d'inconvénients (plus d'émissions de GES, plus grand nombre de personnes concernées, ...) et ne répond ainsi pas aux objectifs d'amélioration attendus (cf. étude détaillée disponible sur le site www.contournementarles.com).
 - Un participant indique que le Président de Région, Renaud Muselier aurait pris la décision de réaliser l'échangeur à la jonction A7/A9 avant 2024.
 - La DREAL précise que :
 - Cette décision fait référence au lancement d'une étude d'opportunité sur le besoin de compléter l'échangeur d'Orange et que les conditions de réalisation et études n'ont pas encore été définies.
 - L'étude réalisée par la DREAL pour le contournement autoroutier d'Arles prend l'hypothèse que le projet serait réalisé pour étudier l'ensemble des effets.
 - La demande de réduire la vitesse sur la RN 113 à 50 km/h
 - La DREAL précise que :
 - Le gestionnaire a déjà réduit la vitesse qui est désormais de 90 km/h pour les VL et 70 km/h pour les PL au droit de la traversée d'Arles.
 - La baisse de la vitesse contribue effectivement à une réduction du bruit, néanmoins, elle peut conduire à augmenter la pollution avec des véhicules, en particulier les poids lourds, qui ne roulent pas à leur régime optimal.
 - La demande de mise en place de murs anti-bruit et de revêtements silencieux, sur le modèle de ce qui est mis en œuvre au sud d'Aix-en-Provence.
 - La DREAL précise que :
 - A l'échelle de la région, les financements permettent chaque année la mise en œuvre d'un à deux mur(s) anti-bruit.

- Ce programme d'action a priorisé des aménagements situés à Marseille, Martigues, Aubagne ou Septèmes où le nombre de personnes exposées est beaucoup plus important qu'à Arles et Saint-Martin-de-Crau.
- Le planning des opérations ne prévoit pas la mise en place d'écrans avant l'horizon du contournement autoroutier.
- La poursuite des études et une mise en œuvre de la variante sous-fluviale longue
 - La DREAL indique que :
 - Cette étude a été réalisée et que son contenu est disponible sur le site www.contournementarles.com.
 - Cette étude explicite notamment les avantages et inconvénients de la solution sous-fluviale longue en comparaison des autres options de passage.
 - Elle démontre que l'option sud-intermédiaire, équivalente au VSV, présente le meilleur équilibre entre les différentes fonctions du projet, confortant la pertinence des choix antérieurs.
- Christian MARTIN, riverain de la RD6113 souhaite savoir si des protections seront mises en œuvre pour les riverains des réseaux secondaires impactés par l'augmentation d'un trafic dû aux effets d'évitement du contournement :
 - LA DREAL indique que :
 - Elle présentera des éléments sur l'optimisation du système de trafics par la suite.
 - Les chiffres présentés en concertation étaient issus d'études brutes, avant optimisation du système, notamment pour maîtriser les effets de fuite générés par des personnes qui souhaiteraient éviter le péage.
 - Des études plus fines seront menées et des explications fournies sur l'optimisation du système.
- Monique CHIESA demande de plus amples informations sur le système d'échanges et les façons d'accéder à Arles. Elle indique que ce système ne lui semble pas permettre une réduction des flux vers Pont de Crau.
 - La DREAL précise que :
 - Le projet s'appuie sur le réseau local existant (Rocade nord et est).
 - Les collectivités portent également une ambition de réduction des voitures en centre-ville, qui nécessite des projets.
 - La réflexion autour du barreau à Raphèle pourrait également permettre de délester Pont-de-Crau.

Axe 4 – Le calendrier prévisionnel du projet

Voir support de présentation, partie 5

Julien MENOTTI présente le calendrier prévisionnel du projet avec notamment :

- L'engagement des études destinées à approfondir et finaliser la définition du tracé en vue de l'enquête publique.
- La reprise de la concertation.
- L'objectif d'une enquête publique fin 2022/début 2023 pour une mise en service à l'horizon 2028/2029.

Axe 5 – Les objectifs de la DREAL pour la suite du projet

Voir support de présentation, partie 5

Julien MENOTTI présente les objectifs du maître d'ouvrage pour la suite du projet, notamment sur les aspects d'études, de concertation et d'information.

Axe 6 – Le programme de travail prévisionnel : études, gouvernance et concertation

Voir support de présentation, partie 6

Julien MENOTTI présente le programme prévisionnel jusqu'au 1^{er} trimestre 2022, en termes de gouvernance, d'étude et de concertation. Il partage également pour chaque groupe de travail thématique les objectifs. Anne-Sophie CHAUDAT, du bureau d'études EGIS, présente les études et objectifs de la concertation pour chacun de ces groupes thématiques abordés.

Échanges avec les participants

- Grégoire MASSEZ demande des précisions entre le calendrier des ateliers de la démarche « ERC territorialisée » et l'évaluation des impacts bruts. Il souhaite également savoir si des compléments d'études seront réalisés.
 - La DREAL précise que :
 - La démarche globale est cohérente avec des études menées pour le projet de contournement autoroutier d'Arles qui permettront de nourrir les réflexions de la démarche menée à l'échelle de la Plaine de la Crau.
 - L'évaluation des impacts sera mise à disposition de tous lors de l'enquête publique.
 - Des compléments d'inventaires sont prévus (Gomphes, Cistudes, Chiroptères, zones humides). Un travail est en cours pour éviter au maximum les impacts du projet brut puis de déployer des mesures de réduction et de compensations en dernier recours.
- Une participante demande des précisions sur le devenir de l'Aire des Cantarelles, située sur la RN 113 entre Arles et Saint-Martin de Crau, et sur l'emplacement envisagé pour la future aire de services
 - La DREAL indique que :
 - L'aire des Cantarelles ne se situe pas sur le tracé du futur contournement.
 - Elle aurait par ailleurs été insuffisamment dimensionnée pour recevoir le trafic lié au contournement.
 - Une réflexion est prévue pour envisager les services que cette aire pourrait offrir dans le cadre du projet de contournement et/ou de requalification de la RN 113 en Bd urbain : covoiturage, entrée de ville, service de tourisme, ...
 - La réglementation exige qu'une aire de services soit proposée aux usagers de l'autoroute tous les 50 km dans les deux sens de circulation. Compte tenu de la localisation des aires déjà existantes, la zone préférentielle se situe actuellement sur les limites communales entre Arles et Saint-Martin-de-Crau, proche de l'échangeur Saint-Hippolyte (secteur dit du Mas Capelle).
 - Les prochains mois permettront d'affiner le projet avec une étude que la DREAL vient d'initier.
- Rémi JACQUOT, élu de la commune de Saint-Martin-de-Crau, demande des précisions sur le programme de concertation, en lien avec les projets portés par la collectivité : échangeurs, protection des riverains, passerelle cyclable,
 - Julien MENOTTI précise que c'est la DREAL qui se chargera d'assurer l'interface avec les collectivités afin de tenir compte de leurs projets (ex. plan vélo) dans le projet de contournement autoroutier.

- Marie-Amélie COCCIA, élue à la Ville d'Arles, précise que les différents projets (requalification RN 113, pôle d'échange porté par l'ACCM, plan vélo, ...) feront l'objet d'échanges avec la DREAL pour maximiser la cohérence et la complémentarité des projets.
- Odile CROMBE lit une déclaration rédigée par le collectif « Arles 2028 », favorable à la réalisation du contournement autoroutier. (cf. déclaration proposée en annexe de cette présente synthèse).
- Marie-Hélène BOUSQUET-FABRE affirme l'incompatibilité du projet avec les stratégies nationales (réduction des GES, préservation de la bio-diversité, ...).
 - La DREAL précise que :
 - La compatibilité du projet de contournement avec les enjeux nationaux sera explicitée davantage, notamment dans les éléments justifiant la solution technique présentée dans le futur dossier d'enquête publique.
 - La DREAL étudie également l'articulation du projet avec les projets locaux, examinant comment cela répond à l'ensemble des politiques et de présenter les résultats apportés par le projet.
 - Sur ces différents enjeux, l'enquête publique permettra :
 - De partager des informations sur la consistance et le contenu du projet et sa compatibilité avec ces enjeux
 - De recueillir les avis des diverses administrations et collectivités.
 - De recueillir les avis du public.
- Grégoire MASSEZ demande à ce que la phase des travaux soit prise en considération, notamment dans l'évaluation des impacts pour les exploitants agricoles et gestionnaires.
 - La DREAL et EGIS précisent que cette phase est pleinement intégrée à la démarche ERC et sera prise en considération dans le cadre de l'étude d'impacts, qui réglementairement intègre bien la phase chantier.
- Marie-Hélène BOUSQUET-FABRE demande à ce que l'ACEN soit invitée à participer au groupe de travail Cadre de vie.
 - La DREAL prendra en considération cette demande.
- Jean-Claude ARNAUD, membre du collectif Arles 2028, souhaite des précisions sur la façon de traiter de la question des émissions de GES.
 - La DREAL indique qu'un temps de partage de ces études est prévu en comité de suivi, ce qui permettra d'évaluer les besoins d'approfondissements sur la thématique.
- Odile CROMBE souhaite savoir dans quel cadre la question des échangeurs sera abordée et souhaiterait que des représentants de l'association « Tous pour le Contournement maintenant » puissent y participer.
 - La DREAL précise que l'analyse complète des études en cours sera en priorité partagée avec les collectivités avant une information aux membres du comité de suivi.

Julien MENOTTI clôt la séance en partageant les suites :

- Pour le projet de contournement autoroutier, un lancement des démarches de travail concertée à l'été 2021 et une première réunion d'information « Agriculture et Hydraulique » organisée le jeudi 15 juillet à 9h à la CCIPA
- Pour le projet de requalification de la RN 113 porté par la Ville d'Arles, une réunion de lancement le mardi 13 juillet à 17h30 à la CCIPA

Annexes

Liste des participants

- Sébastien ABONNEAU – Office de tourisme d'Arles
- Jean-Claude ARNAUD – Association Tous pour le contournement autoroutier maintenant
- Xavier BALLARO – GPMM
- Jean-Marc BERTRAND – Chambre d'Agriculture 13
- Claire BONNAUD – SMGAS
- Loïc BONNIER – DDTM 13
- Marie-Hélène BOUSQUET-Fabre – ACEN
- Jean-Pierre BUSSIERE – CCI territoriale du Pays d'Arles
- François CAVALLLO – Changeons d'avenir
- Yoann CHASSAGNE – SAFER
- Monique CHIESA – Collectif de riverains de Pont de Crau
- Rémy CLAVIER – Représentant exploitation agricole – Échangeur RN 113 – Route de Fos
- Patricia CLAVIER – Représentant exploitation agricole – Échangeur RN 113 – Route de Fos
- Odile CROMBE – Association Tous pour le contournement autoroutier maintenant
- Manon DERVIEUX – CCI territoriale du Pays d'Arles
- Jean-Pierre DOURGUIN – ASCO de Dessèchement des Marais d'Arles
- Rémi GALLIAND – Comité communal de concertation de Saint-Martin-de-Crau
- Laurent GALY – Ville de Saint-Martin-de-Crau
- Sylvie GIRET – DDTM 13
- Emmanuelle GUILLOT – Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Rémy JACQUOT – Ville de Saint-Martin-de-Crau
- Jordane LAMBREMON – Migrateurs Rhône Méditerranée
- Albert LAUGIER – Association Sud Semestres Plan du Bourg
- Michel LE MEUR – CIQ de la Roquette
- Marie-Rose LEXCELLENT – Ville de Saint-Martin-de-Crau
- Michel MAGUB – Collectif de riverains de Pont de Crau
- Christian MARTIN – Représentants des signataires – Pétition Trinquetaille
- Grégoire MASSEZ – Les Amis du Marais du Vigueirat/Marais de Meyrannes
- Floriane MATEO – SYMADREM
- Christine MOSCHINI – CIV de Raphèle
- Victoria MROZOWSKI – CIQ des Portes d'Arles (Cavalerie, Portagnel, Voltaire)
- Anthony OLIVIER – Fondation La Tour du Valat
- Alain OTHNIN-GIRARD – CIQ de la Roquette
- Roland PASTOR – Association Cité du Relogement
- Daniel PRUGNE – CIQ de Pont de Crau
- Jacqueline QUIGNARD – Ville de Saint-Martin-de-Crau
- Pierre RAVIOL – Ville d'Arles, SYMADREM, SMGAS, Syndicat des riziculteurs
- Olivier ROBLES – Association Tous pour le contournement autoroutier maintenant & UPE 13
- Jean-Marc ROCCHI – Conseil de développement du Pôle Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles
- Claude ROUSSEAU – Représentants des signataires – Pétition Trinquetaille

- Rémy ROUZIES – CIQ de Pont de Crau
- Jean-Claude TROUCHAUD – ASA du Petit Plan du Bourg
- Alice VACHE – FDSH 13
- Alexis VERBEKE – SYMCRAU

Pour la DREAL PACA

- Lionel PATTE, chef de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage
- Julien MENOTTI, responsable d'opérations

Pour Egis, bureau d'études

- Anne-Sophie CHAUDAT
- Vincent LARUE

Pour Nicaya, AMO concertation

- Stéphane SAINT-PIERRE
- Elise RIBARDIERE

Collectif "Arles 2028"
collectif.arles2028@gmail.com

DECLARATION DU COLLECTIF "ARLES 2028"

En 2021 le collectif Arles 2028 s'est construit autour des associations représentant la population arlésienne et des acteurs du monde économique, culturel et scientifique. Il réunit des associations qui se battent pour le contournement autoroutier d'Arles depuis les années 90. Il représente des milliers de personnes à nouveau mobilisées pour que la ville ne subisse plus ce trafic infernal de véhicules et pour que la voie rapide actuelle devienne enfin l'artère « de vie » qui ressoudera les 2 parties de notre ville et lui offrira un nouvel essor.

Le bilan que vous venez de faire montre à l'évidence que la grande majorité des personnes concernées sont d'accord avec cette ambition ; cette large concertation a permis à un grand nombre, silencieux jusqu'à présent, mais exaspéré par les tergiversations devant ce problème de santé, de sécurité publique et de frein au développement de notre ville, de prendre la parole et d'exprimer son impatience et ses attentes.

Nous tous, membres du Collectif Arles 2028, nous félicitons de ce que l'argumentation raisonnée et responsable, et son partage, remplace, enfin, la diffusion d'anathèmes, d'invectives, d'affirmations erronées et fantaisistes, fréquents ces derniers mois.

Pour le collectif Arles 2028, une nouvelle ère s'ouvre pour notre ville où tous pourront contribuer avec passion, enthousiasme, bienveillance et imagination à concrétiser ce rêve magnifique d'une communauté enfin ressoudée.

Nous avons tous, collectivement, participé activement à la précédente concertation, écouté les différentes prises de position, pris en compte beaucoup des points de vue que vous venez d'évoquer, nous avons formulé des remarques et des propositions qui nous semblent essentielles pour la réussite de ce projet de restructuration urbaine.

Nous réaffirmons notre volonté de voir aboutir rapidement ce processus avec la conviction que cet investissement est vital pour la restauration de notre ville.

Avec vous, services de l'Etat, avec les collectivités locales, avec les experts sollicités, nous, collectif Arles 2028, sommes mobilisés pour apporter notre contribution au travail à venir, à savoir la préparation du dossier d'enquête publique, et l'opération de restructuration urbaine qui doit accompagner la transformation de la RN113.

Nous appelons toutes les bonnes volontés à nous rejoindre.

Arles, le 07 juillet 2021.

CIQ : Pont de Crau, Roquette, Trinquetaille, Tête de Camargue. CIV : Raphèle. Associations : Amis du Vieil Arles, Sud Semestres-Plan du Bourg, Tous pour le contournement autoroutier d'Arles maintenant I, Cité du Relogement.